

### CAHIER D' INVENTAIRE DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

École
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
•••••
Ouvert le :
Clos le :

Renseignements complémentaires:

## CAHIER D'INVENTAIRE DES BIENS ACQUIS PAR LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

#### → POURQUOI CE CAHIER?

- ✓ La tenue d'un cahier d'inventaire des biens acquis par la coopérative scolaire est obligatoire.
- ✓ Il doit être différent du registre inventoriant les biens acquis sur les fonds publics (registre d'inventaire communal...).
- ✓ Ce cahier et les pièces comptables justificatives attestent du bien fondé de la gestion, et feront foi en cas de vol ou de problème de propriété.

#### → QUE FAUT-IL INSCRIRE?

- ✓ <u>Obligatoirement</u>: tous les biens durables d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 80,00€ (ex : meubles, gros jeux, collection de livres...).
- Facultativement mais recommandé : les biens durables d'une valeur unitaire inférieure à 80,00€ (ex : petit matériel, agrafeuse, plastifieuse, jouets résistants...).
- ✓ <u>Ne pas inscrire</u>: tout le matériel fongible quelle que soit sa valeur (ex : fournitures scolaires, ciseaux, feutres, papier...) ainsi que le matériel acquis avec les crédits communaux.

#### → BONS DE COMMANDES ET FACTURES

✓ Faire établir les bons de commande et les factures à l'ordre de "Coopérative scolaire de l'école de ..." et non simplement à l'ordre de "l'école de...". Conserver les factures.

#### → DONS À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

- ✓ Si une association ou une personne donne à la coopérative un bien durable, établir avec le donateur un document précisant :
  - que le don est effectué au profit de la coopérative scolaire,
  - le nom du donateur,
  - la description de ce qu'il donne avec les références,
  - la valeur du bien (avec la facture de préférence),
  - la date du don.
- ✔ Inscrire ce bien à l'inventaire comme s'il avait été acheté.

#### → POUR COMPLÉTER LES COLONNES

✔ Prendre exemple sur la ligne grisée.

N°	Date d'achat	Description et références de l'objet	Prix d'achat	Date de sortie de l'inventaire (vol, hors service)
00	17/01/2002	Station météo DUPONT	120,34 €	HS : 28/02/2011

N°	Date d'achat	Description et références de l'objet	Prix d'achat	Date de sortie de l'inventaire (vol, hors service)

N°	Date d'achat	Description et références de l'objet	Prix d'achat	Date de sortie de l'inventaire (vol, hors service)

N°	Date d'achat	Description et références de l'objet	Prix d'achat	Date de sortie de l'inventaire (vol, hors service)

N°	Date d'achat	Description et références de l'objet	Prix d'achat	Date de sortie de l'inventaire (vol, hors service)

# LISTE DES RESPONSABLES SUCCESSIFS DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Lors du changement de responsable, l'inventaire du matériel de la coopérative doit être fait conjointement par l'ancien et le nouveau responsable.

C'est après avoir constaté la présence de tous les biens listés que le nouveau responsable inscrit son nom, date et émarge la liste ci-dessus.

Date de prise en charge	Nom du responsable	Émargement Remarques éventuelles